

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

**25 JANVIER 2018**

*Commune de QUINCEY 70000*

-----

L'an deux mille dix-huit, et le vingt-cinq janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BAPTIZET, Maire.

*Date de convocation : 18 janvier 2018*

**Présents** : M. François BAPTIZET, Mme Véronique BATISSE, Mme Annie BAUMLIN, Mme Isabelle BELLET, M. Bruno BIDOYEN, M. Christian CHAUSSALET, Mme Caroline DORMOY, M. Yves DURGET, M. Claude FOURNIER, M. David JACQUEMOUD, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Joseph NICOT

**Absents excusés** :

M. Gilles GARDIENNET

**Ont donné pouvoir** :

Mme Nathalie BANET à Mme Véronique BATISSE

Mme Fabienne LEMOINE à Mme Annie BAUMLIN

Mme Véronique BATISSE a été élue secrétaire.

## OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

### **CONVENTION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 70**

**01/2018**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 70, signée le 3 mars 2015 et arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

### **CONVENTION DE RESTRUCTURATION DES CIMETIERES**

**02/2018**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de reprise des concessions abandonnées (*délibération en date du 18/06/2015*).

Compte tenu de la complexité juridique et technique de la procédure, le Maire présente la proposition de restructuration des cimetières communaux établie par la société FINALYS Environnement, cabinet expert en matière funéraire.

Les prestations proposées sont de divers ordres : recollement complet des concessions, cadastre des cimetières, diagnostic technique, mise en œuvre du logiciel de gestion (maintenance, mise à jour), soutien administratif et juridique, procédure de reprises des concessions à l'abandon, formation du personnel communal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de confier la restructuration des cimetières à la Société FINALYS Environnement,
- autorise le Maire à signer la convention de travaux et tous documents afférents à ce programme.

## TARIF D'UTILISATION DE L'ATELIER DE DISTILLATION

**03/2018**

Le Maire propose la revalorisation des tarifs d'utilisation de l'atelier de distillation, datant du 14 mai 1993 et convertis au passage à l'Euro à : 12,20 € la journée pour les habitants de Quincey et 15 € pour les personnes extérieures à la commune.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le tarif unique à :

- 25,00 € la journée d'utilisation de l'atelier de distillation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents